

**DEPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE**

**COMPTE-RENDU DE
RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 02/07/2019
à 20 H 00**

Date d'affichage :
le 09 juillet 2019

En exercice	15
Présents	12
Votants	14

**LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE**
Légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie
en séance publique
sous la présidence de :
Monsieur MARQUET Joël,
Maire

Etaient présents :

MARQUET Joël,
CHEDEMAIL Daniel
TRAVERS Joël,
PLANCHAIS Pierre,
BRETON Magali,
GUILLOTIN Michel,
LEJAS Géraldine,
ROULE Patricia,
BILHEUDE Isabelle,
LOISEL-LEVEQUE Betty
GÉRARD Gabriel

COURTAIS Stéphanie

Absents excusés :

- BLOT Virginie
- DONVAL Gérard
a donné pouvoir à
ROULE Patricia
- MOREAU Marie-Cécile a
donné pouvoir à
COURTAIS Stéphanie

*Formant la majorité des
membres en exercice.*

Secrétaire de séance :
TRAVERS Joël

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mai 2019 est approuvé.

1 – Convention ADS (Application du Droit des Sols) validation des tarifs 2019

Le Maire rappelle que le Conseil Communautaire 26 avril dernier, a validé l'avenant n°3 de la convention qui lie la commune au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. L'évolution porte sur :

- Le coût unitaire de l'équivalent PC à la somme de 185€ pour 2018. A partir de l'exercice 2019, le Conseil Communautaire délègue au « Bureau Communautaire », la décision de toute évolution du prix de la prestation jusqu'à un montant maximum de 200€ par équivalent permis de construire (EPC). Au-delà, le coût sera validé par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la modification de la convention.

2 – Devis peinture et revêtement des sols pour le logement 1, résidence des Charmilles

Trois artisans ont été contactés pour la rénovation des peintures et revêtement des sols pour le logement 1, résidence des Charmilles.

Le Conseil Municipal, après étude des 3 devis, retient l'entreprise SASU Margerie d'Erbrée pour un montant de 9 777,65€ TTC comprenant l'option plafond du séjour.

3 – Loyer du logement 1, résidence des Charmilles

Le Maire propose de statuer sur le montant du loyer du logement 1, résidence des Charmilles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de louer aux futurs locataires ce logement avec garage au prix de 400€ mensuel.

4 – Proposition de l'achat du terrain des consorts VIEL

Le Maire et le 1er adjoint exposent qu'un compromis de vente verbal concernant l'acquisition de terrain pour réserves foncières a eu lieu avec les consorts Viel, propriétaires de la parcelle cadastrée ZN230C d'une contenance de 1ha 27a28 qui acceptent la vente pour la somme de 3,20€ le m², net vendeur. La commune prendra à sa charge les frais annexes (notaire...)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accepter ce compromis de vente
- de retenir l'office notarial MEVEL de Chateaubourg
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à ce dossier.

Réalizations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- curage de fossés par l'entreprise 2LTP de Bouguenais (44) : 6 057,82€
- participation pour l'accueil de loisirs de Vitré 2017 pour 1 292€ et 2018 pour 768€
- achat de matériels pour le RIPAME, facture MAJUSCULE (Fougères) de 1 923,54€ et WESCO (Cerisay) de 1 328,75€.

INFORMATIONS DIVERSES

- Demande de travaux logement 3, rue du Château : Le maire et le 1er adjoint se sont déplacés pour constater la vétusté des menuiseries. Avant de prendre toute décision, Daniel CHEDEMAIL est chargé de contacter des artisans pour les devis.

- Pierre PLANCHAIS suggère l'idée de prendre contact avec le festival des articulés pour animer le vendredi soir à la fête de l'été.
- Bruit dans la salle polyvalente : Suite aux plaintes pour bruit, il est décidé d'étudier le système permettant de réduire les décibels.
- Mise en place du RGPD (Règlement Général de Protection des Données): Le maire informe que le Bureau Communautaire du 24 juin dernier a émis un avis favorable sur le dispositif intercommunal proposé par le CDG35. Le dispositif repose sur l'adhésion de Vitre Communauté (sous réserve que les communes membres de Vitre Communauté souhaitent adhérer en nombre), avec une participation annuelle de 0.37€ par an par habitant.
- le maire informe que Messieurs Gabriel GERARD et Ronan GUILLOPE ont été tirés comme jurés d'assises pour l'année 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire de Séance,

TRAVERS Joël

Le Maire,

Joël MARQUET

